

Brax

BULLETIN COMMUNAL

COMMUNE DE BRAX
2 rue du Levant - Brax
Tél. : 05 53 68 70 00
Fax : 05 53 68 75 70
www.brax47.fr

DÉCEMBRE 2017



Le "bord du Canal" sous la neige



- # p.4 Recensement de la population
- # p.5 Police Municipale Pluricommunale
- # p.12 Travaux de la rue du Levant

NOUVEAU SITE INTERNET !



Le site internet de la commune de Brax fait peau neuve !

Découvrez-le sur :

> www.brax47.fr

f Et rejoignons-nous sur Facebook : "Mairie de Brax" !

Hommage à M. Sauveur CAPEZUTTI



Arbitre, entraîneur puis Président de la section Handball du Foyer des Jeunes de Brax, il a été à l'origine de la création du club de Hand à Brax en 1971, club qu'il a présidé pendant plus de 30 ans.

Présent dans les moments forts de la commune, il fût membre actif du Comité Festif pendant de longues années.

Son charisme, son dévouement pour la commune resteront gravés.

La Commune et le conseil municipal s'associent au club de Handball pour témoigner à Madame CAPEZUTTI, ses enfants et petits enfants, leurs plus sincères condoléances.



Le mot du Maire

Chers administrés,

L'année 2018 qui se profile sera sans aucun doute une année charnière pour notre commune.

Après celle de 2017 qui a parachevé une première phase de réalisations destinée plus particulièrement au vivre ensemble et au confort des administrés, à travers la rénovation et la mise en accessibilité de la salle des fêtes, la création de la Police municipale pluricommunale et le lancement des travaux de la rue du Levant et de la future place du village, 2018 sera celle des services à la population.

Trois projets majeurs devraient enfin se concrétiser. Les deux premiers sont actuellement quasiment actés. Il s'agit premièrement de la création d'un pôle de soins, porté par plusieurs professionnels déjà présents sur la commune, des professionnels extérieurs qui souhaitent s'y installer et la commune. Le partenaire public que nous sommes joue ici un rôle de facilitateur en prenant à sa charge la réalisation du parking et des accès au pôle. L'ensemble du bâtiment est lui, entièrement pris en charge par les partenaires privés. Il est aussi dans ce dossier question d'équité, puisque la commune gère déjà le parking du centre commercial. Le deuxième projet concerne la modernisation de notre administration à travers le lancement d'un nouveau site internet. Ce dernier, beaucoup plus complet et intuitif, permettra à tous les administrés « connectés » de trouver plus facilement les informations qu'ils recherchent mais également de pouvoir, à terme, interpeller directement les services communaux. Il donnera enfin la possibilité à nos services

de communiquer plus efficacement auprès des Braxoises et des Braxois.

Pour ce qui est du troisième projet, à savoir la réalisation d'un magasin U, ce dossier avance lui aussi positivement. Toutefois si à l'heure où j'écris cet édito tous les voyants sont au vert, je reste sur ce dossier toujours très prudent. Je préfère encore aujourd'hui ne pas crier victoire trop tôt et me contenter de vous dire que nous semblons enfin sur la bonne voie. Enfin, cette nouvelle année sera aussi celle d'un choix politique noble et résolument tourné vers l'avenir : le développement durable. Un choix qui s'impose à nous en tant qu'adultes dépositaires d'un mandat électoral et redevables aux yeux des générations futures des impacts environnementaux qui découlent de nos actions et de notre mode de vie. Il ne s'agit pas ici d'entrer dans une quelconque polémique ou une démarche idéologique basique. Non ! Je suis un homme cartésien et l'ensemble de l'équipe que j'anime l'est tout autant. Pour ceux qui douteraient encore du bienfondé de cette démarche, je les invite à lire la une du journal « Le Monde » du 14 novembre 2017. Celle-ci reprend l'appel de 15 000 scientifiques et chercheurs de 184 pays. Ce n'est pas rien tout de même !!

Je vous remercie encore une fois pour votre confiance et vous souhaite, pour vous et pour vos proches, de très bonnes fêtes de fin d'année.

Joël Ponsolle

Sommaire

- ▶ Le mot du Maire..... p. 2
- ▶ Infos utiles / État civil p. 3
- ▶ Du nouveau pour mes démarches p. 4
- ▶ Recensement p. 4
- ▶ Police municipale pluricommunale..... p. 5
- ▶ Retour sur image p. 8
- ▶ SOS 3919 p. 9
- ▶ Braderie Octobre Rose..... p. 9
- ▶ Urbanisme p. 10
- ▶ PLUi p. 10
- ▶ Brax s'agrandit..... p. 10
- ▶ PPR..... p. 11
- ▶ Travaux p. 12
- ▶ Règles de bon voisinage p. 14
- ▶ Rentrée scolaire / École p. 15
- ▶ Cantine..... p. 16
- ▶ Accueil périscolaire p. 16
- ▶ APE / Accueil de loisirs p. 17
- ▶ Du côté des entreprises..... p. 18
- ▶ Cap sur l'emploi..... p. 20
- ▶ Dynamique Braxoise..... p. 20
- ▶ Heimoe / SPA p. 21
- ▶ Agenda p. 22
- ▶ Nuit de la Saint Sylvestre.... p. 23
- ▶ Voeux du Maire p. 24

Infos Utiles

 L'équipe municipale souhaite la bienvenue aux Braxoises et Braxois récemment installés et les prie de se faire connaître à la Mairie.

MAIRIE

2, rue de Levant 47310 BRAX
Tél. : 05 53 68 70 00
communedebrax.47@orange.fr
www.brax47.fr

HORAIRES

Lundi :
8h30-12h / 13h45-17h
Mardi : 8h30-12h
Mercredi :
8h30-12h / 13h45-18h
Jedi : 8h30-12h
Vendredi : 8h30-13h30
Samedi : 10h-12h

PERMANENCE D'ÉLUS

Des élus se tiennent à votre disposition le samedi matin de 10h00 à 12h00 et sur rendez-vous en fin de journée pendant la semaine.

RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE

La révision annuelle de la liste électorale a commencé au 1^{er} septembre 2017.

Sont concernés par cette révision :

- les nouveaux administrés
- les jeunes gens ayant atteint la majorité ou qui l'atteindront avant le 28 février 2018
- les ressortissants d'un état membre de l'Union Européenne, résidant sur le territoire français.

Les demandes d'inscription seront reçues jusqu'au **30 décembre 2017**

Les électeurs devront se présenter à la Mairie munis d'**une pièce d'identité** et d'un **justificatif de domicile** ainsi que de la précédente carte d'électeur s'il y a lieu.

RECENSEMENT MILITAIRE

Le recensement militaire est obligatoire pour les jeunes qui atteignent l'âge de 16 ans. Ils doivent se présenter, à la Mairie, à partir du jour de leur 16^{ème} anniversaire munis d'une pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

Ce document est nécessaire pour la constitution des dossiers de candidature aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (exemple permis de conduire).

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES :

Jours de collecte dès 6 h du matin :

Le jeudi pour les ordures ménagères et **un vendredi sur deux** pour les emballages (voir calendrier disponible en Mairie ou sur notre site Internet).

En raison de travaux, le sens de la tournée peut-être modifié, aussi, il est impératif de sortir ses containers la veille.

Les journaux/magazines/papiers ne sont plus collectés. Cependant, une borne de collecte a été mise à votre disposition au centre commercial.

DÉCHÈTERIE

Chemin du Barrail 47310 BRAX
Horaires d'hiver:
Lundi au vendredi : 13h30 - 17h30 //
Samedi : 9h00 - 12h00/13h30 - 17h30
Fermée dimanche et jours fériés
Renseignements : 0 800 77 00 47

Etat civil



Naissances

CALLY Raphaël, Yann, Nicolas	Le 4 mai 2017
FAAOSO Kalisi, Millicent	Le 15 mai 2017
QACH Janna.....	Le 9 juin 2017
ROUELLE Arthur, Olivier, Julien.....	Le 14 juin 2017
DELLEA Clara, Marie-France.....	Le 20 juin 2017
DENAI CHEVRIER Clara.....	Le 9 juillet 2017
LAPEZE Lucy	Le 28 juillet 2017
MOLINIÉ Lucas.....	Le 29 septembre 2017
RICHOU Simon, Pierre, Jean.....	Le 4 octobre 2017
CHANEL Giulia.....	Le 26 octobre 2017
RIBETTE Marilyne, Jemima, Lisange	Le 29 octobre 2017
PAIN Charles, Pierre, Jean-Paul	Le 21 novembre 2017



Mariages

BONOTTO Jean-Manuel.....	Le 19 mai 2017
et FEUILLARD Martine, Fernande	
NILUSMAS Firmin, Baudouin.....	Le 8 juillet 2017
et CONTIERO Tatiana, Nadine, Juliette	
BORDEY Eric, Stéphane.....	Le 15 juillet 2017
et BIRGAUD Muriel	
ALONSO Maximino.....	Le 19 août 2017
et GAUTHE Nathalie, Roselyne	
DUJARDIN Frank	Le 16 septembre 2017
et MUTEZ Marie-Lise, Christelle	
REINHARD Christopher, Marc, Jean.....	Le 28 octobre 2017
et RÉAU Mélanie, Jacqueline	



Décès

NOUBEL Didier, Jean	Le 18 mai 2017
RICHARD Michel, Raymond.....	Le 6 juin 2017
MARTIN Bernard, Jean, Pierre.....	Le 16 juin 2017
QUILLARD épouse REVEL Josette, Jeanne, Ginette	Le 22 juillet 2017
RICHEFORT veuve LAMONGIE Simonne.....	Le 15 septembre 2017
MONTEIL André	Le 4 octobre 2017
RICHARD Cédric, Sébastien.....	Le 26 octobre 2017
CAPEZUTTI Sauveur, Louis	Le 1 ^{er} novembre 2017
LISSE veuve PLANES Élise, Marie.....	Le 26 novembre 2017

CHANGEMENT PACS

À compter du 1^{er} novembre 2017, la gestion du pacte civil de solidarité est assurée par les officiers de l'Etat Civil en lieu et place des greffes des tribunaux d'instance, cependant il est toujours possible d'enregistrer la convention de Pacs chez un notaire par acte notarié.

L'enregistrement du PACS s'effectue à la Mairie du lieu de résidence principale commune des partenaires **sur rendez-vous**.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous contacter au **05 53 68 70 00**.

Du nouveau pour mes démarches

L'état simplifie mes démarches : Le permis de conduire et la carte grise à portée de clic !

- Je fais mes démarches en ligne,
- Je gagne du temps,
- Je n'ai plus à me déplacer
- Je m'informe sur www.demarches.interieur.gouv.fr

Désormais, nous devons effectuer nos démarches liées au permis de conduire et au certificat d'immatriculation sans se rendre au guichet de la Préfecture. Il convient de se connecter sur le site spécialement dédié et suivre les étapes proposées.

► **Pour le permis de conduire** je me rends sur :
<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

Je crée un compte usager en cliquant sur « je fais une demande en ligne » et je peux suivre l'avancement de ma demande en ligne.

Je peux me faire accompagner par mon école de conduite et par le médiateur du point numérique présent dans chaque préfecture et dans de nombreuses sous-préfectures.

► **Pour la demande de certificat d'immatriculation** je me rends sur :
<https://immatriculation.ants.gouv.fr>

Il peut s'agir d'une demande de duplicata en cas de perte de vol ou de détérioration, d'une demande de changement d'adresse, de changement du titulaire ou d'une déclaration de cession de véhicule.

Je clique sur la rubrique qui concerne la démarche que je veux effectuer, je crée un compte usager ou me connecte à mon compte s'il existe déjà. Je pourrai ainsi suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je peux également être accompagné par le médiateur du point numérique présent en préfecture et dans de nombreuses sous-préfectures.



Recensement de la population



DES CHIFFRES AUJOURD'HUI
POUR CONSTRUIRE DEMAIN

C'EST UTILE

Le recensement de la population permet de connaître le nombre de personnes vivant dans chaque commune. De ces chiffres découlent la participation de l'État au budget des communes, le nombre de conseillers municipaux ou le nombre de pharmacies. Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer des moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance de la population. Le recensement permet ainsi d'ajuster l'action publique aux besoins des populations.

C'EST SIMPLE

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présente chez vous. Il vous remet vos identifiants pour vous faire recenser en ligne ou, si vous ne le pouvez pas, les questionnaires papier à remplir qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous.

C'EST SÛR

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

LE RECENSEMENT SUR INTERNET : C'EST ENCORE PLUS SIMPLE !

Plus de 4,8 millions de personnes ont répondu en ligne en 2017, soit une économie de plus de 30 tonnes de papier. On a tous à y gagner ! Pour en savoir plus, vous pouvez vous adresser à votre agent recenseur, à votre mairie ou vous rendre sur le site :

www.le-recensement-et-moi.fr



LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 18 JANVIER AU 17 FÉVRIER 2018

SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, UTILE À TOUS

www.le-recensement-et-moi.fr

Police Municipale Pluricommunale



Marie-Thérèse FOUQUET

Conseillère municipale du Passage d'Agen, déléguée à la Tranquillité publique et aux Sports

Les Communes du Passage d'Agen, de Brax, d'Estillac et de Roquefort ont décidé, au mois de septembre dernier, de créer un service de Police municipale pluricommunale. Le périmètre d'intervention de cette Police municipale pluricommunale couvre le territoire des 4 Communes, qui englobe une population de plus de 15 000 habitants. Jusqu'à présent, seule notre Commune disposait d'un service de Police municipale, composé de 4 agents. La création de ce nouveau service a permis le recrutement par notre Ville de 2 policiers supplémentaires, dont le financement est assuré conjointement par les 4 Communes ; celles-ci ont, à cette occasion, conclu une convention quadripartite prévoyant les modalités de fonctionnement de ce nouveau service ainsi que les modalités de mise à disposition et les conditions d'intervention de ces policiers municipaux sur nos territoires. Ce projet de création nécessite la conclusion avec l'Etat d'une convention de coordination entre les forces de sécurité de l'Etat et la Police municipale pluricommunale : en effet, notre Commune se trouve en zone de compétence «Police nationale» (Commissariat d'Agen) alors que les Communes de Brax, Estillac et Roquefort se trouvent quant à elles en zone de compétence «Gendarmerie nationale» (Brigade de Laplume).

Veiller, protéger, être à l'écoute des habitants : telle est la «feuille de route» de notre nouvelle Police municipale pluricommunale.



Francis GARCIA

Maire du Passage d'Agen



Notre initiative commune, consistant à créer un service de Police municipale pluricommunale, se fonde non seulement sur la proximité territoriale de nos 4 communes mais également sur le fait que Brax, Estillac et Roquefort sont des communes périurbaines qui connaissent désormais des phénomènes d'incivilités et de petite délinquance comparables à ceux que rencontre notre ville. Cette démarche, qui constitue une première dans le département de Lot-et-Garonne, s'inscrit dans l'étape 2 de la mutualisation de l'Agglomération d'Agen et fait suite à la fusion de l'administration de la Ville d'Agen avec celle de l'Agglomération. Elle a reçu un écho très favorable

auprès de Madame le Préfet. Renforcer les effectifs de notre Police municipale constituait, en 2014, l'une des priorités de mandat de l'équipe municipale. Comme vous le savez, cette priorité s'est heurtée à la diminution drastique des financements de l'Etat, mise en oeuvre dès 2015, qui rendait brutalement impossible cette dépense par notre seule commune. Il nous fallait donc être inventifs : c'est pourquoi, mettant à profit les excellentes relations existant entre nos 4 communes, nous avons décidé de mettre en commun nos moyens en imaginant une solution originale, sans précédent dans le département. On peut dire de ce projet qu'il est véritablement une entreprise «gagnants/gagnants» : notre ville a pu renforcer ses effectifs au prix d'une dépense très inférieure au coût réel de l'opération et nos amis de Brax, Estillac et Roquefort peuvent désormais disposer, en tant que de besoin, d'un vrai service de Police municipale qu'ils n'auraient pu financer seuls. Gageons que cette mutualisation en appellera d'autres, aussi bénéfiques pour nos 4 communes !



Jean-Pierre PIN

Maire de Roquefort



Je suis ravi de cette démarche dans le cadre de la mutualisation. En effet, après un an de concertation nous avons abouti à la mise en place d'une Police pluricommunale. Il faut comprendre qu'une collectivité de notre strate ne pouvait à elle seule supporter une telle charge. Ainsi, la problématique est résolue et rapidement nous mesurons déjà les bienfaits de la présence sur le terrain de cette police de proximité qui sera en mesure de mettre un terme aux incivilités telles que les excès de vitesse, le stationnement gênant... Souhaitant votre compréhension, sachez que cette mutualisation a réduit les coûts de fonctionnement.



Joël PONSOLLE

Maire de Brax

Un certain nombre d'administrés peuvent se demander pourquoi l'équipe municipale de BRAX a fait le choix de s'inscrire dans une démarche collective, afin de mettre en place une Police pluricommunale. En effet, même si comme toutes les communes de la rive gauche, proches d'Agen, notre village est régulièrement victime de vols ou d'actes d'incivilité, les chiffres de la délinquance, fournis par la Gendarmerie Nationale, ne situent pourtant pas BRAX comme faisant partie des territoires les plus exposés de l'Agglomération. Ce qui est vrai aujourd'hui ne le sera certainement plus demain. Pour BRAX, demain commence en 2018-2019 avec l'ouverture du deuxième échangeur autoroutier et d'une zone d'activité de 45 hectares. En effet, notre commune, tout le monde le voit bien aujourd'hui, se retrouve au coeur du tourbillon que constitue le développement économique de notre

Agglomération. Une grande partie de ce qui a commencé à se créer et qui va s'amplifier sur les dix ans à venir se situe soit à BRAX, soit à proximité immédiate : la zone d'activité Agen Garonne (45 hectares d'ici 5 ans et 200 hectares à terme), le deuxième échangeur autoroutier, la rocade S3 qui met le premier échangeur autoroutier à 10 minutes du village, le barreau de Camelat et le flux de villeneuvois qui va avec, la gare LGV autour de 2025. BRAX va devenir ainsi une des communes les plus « attractives » de l'Agglomération. Sa population va croître fortement et assez rapidement. Les projections à 15/20 ans prévoient 2500 habitants à BRAX. Mais elle va aussi subir une augmentation très significative des flux pendulaires et plus largement des flux routiers. Cela constitue bien évidemment une chance si nous savons l'anticiper, la contrôler et l'accompagner. Notre village pourra ainsi se développer, voir de nouveaux services arriver, ses associations pourront s'enrichir et se diversifier. Mais chaque médaille a un revers et l'accroissement des flux d'automobiles liés à cette nouvelle attractivité s'accompagnera obligatoirement d'une augmentation des risques routiers. De la même façon, un accroissement des flux de populations peut, de son côté, engendrer une augmentation de la petite délinquance (vols, dégradation, ...). C'est de

fait, en nous appuyant sur l'adage bien connu, « gouverner c'est prévoir », et en essayant d'anticiper ce revers sombre de la médaille « développement » que l'ensemble du conseil municipal a fait le choix de participer avec le Passage d'Agen, Estillac et Roquefort à la création de cette Police pluricommunale. En ayant le temps de bien apprendre à connaître le terrain, en rassurant dès à présent la population et en agissant immédiatement sur ce qui pose déjà problème, nous sommes convaincu que ce nouveau service sera encore plus efficace dans un an ou deux. Il pourra ainsi pleinement contribuer à éviter et à freiner le développement des risques que je viens d'évoquer.



Jean-Marc GILLY

Maire d'Estillac

Depuis le 1^{er} septembre un nouveau service est en place sur le territoire d'ESTILLAC : une Police municipale pluricommunale. Cela faisait partie de nos engagements pour le mandat 2014 / 2020, c'est chose faite. La fin du mandat précédent avait été marquée par une recrudescence des actes de vandalisme gratuits et des incivilités, sans oublier les problèmes récurrents de sécurité routière, de vitesse excessive, d'indiscipline aux abords des écoles, de non-respect des règles élémentaires du code de la route. Tous les départs de semaine, nos services techniques étaient obligés de faire le tour des équipements publics pour ramasser ou aspirer le verre cassé dans les jeux pour enfants, changer les tuiles cassées ou nettoyer les abords des écoles. Par rapport au comportement délictueux des automobilistes, un gros

travail en termes de prévention, de persuasion et de communication a été réalisé sur plusieurs années sans résultat probant. Les nombreux aménagements routiers réalisés pour limiter la vitesse ne suffisent pas non plus, plusieurs accidents dont un mortel nous rappellent sans cesse nos responsabilités d'élus. S'agissant de sécurité des personnes et de bonne gestion de l'argent public, la municipalité a donc fait le choix de protéger tous les bâtiments publics du coeur de village par des caméras de vidéo-protection et pour toutes les autres missions de mettre en place une police municipale. Comme il était illusoire de monter ce projet tout seul, ESTILLAC a travaillé plusieurs mois avec ses voisins Brax et Roquefort, confrontés aux mêmes problèmes, et surtout a saisi une opportunité avec la commune du Passage d'Agen. En effet, celle-ci cherchait, elle aussi, à conforter son service déjà existant. Après avoir regardé ce qui se faisait ailleurs et comment cela était organisé, nous avons trouvé les bonnes formules pour bâtir une convention permettant à chaque commune d'y trouver son intérêt. La mutualisation de l'embauche de deux agents supplémentaires, dont le chef de service, ainsi que le partage des investissements ont été mûrement réfléchis afin d'aboutir

à un partenariat gagnant-gagnant. Les quatre communes très proches géographiquement peuvent à présent disposer d'un roulement de 3 équipes de 2 policiers. Leur présence sur un territoire de 16 000 habitants aura, nous l'espérons, un effet dissuasif mais ils ont également toute latitude et compétence pour verbaliser lorsque cela sera nécessaire. Il faut le dire très clairement, avec le conseil municipal, nous sommes très heureux d'apporter ce nouveau service à notre population et je me permets d'insister sur le fait que c'est avant tout un SERVICE qui est mis en place avec un budget très raisonnable en rapport avec la qualité de l'équipe et de la diversité des missions qui seront effectuées. Pour terminer ce témoignage, je voudrais saluer et remercier les maires du Passage d'Agen, de Brax et de Roquefort ainsi que leurs services pour la qualité de notre collaboration. Ce premier essai transformé de mutualisation est très encourageant pour l'avenir car les discussions sur plusieurs autres compétences sont très avancées et la porte reste bien évidemment ouverte à d'autres communes. Bon vent à notre nouveau chef Monsieur Turchi, à son adjoint Monsieur Delsuquet et à toute l'équipe. Nous avons déjà de très bons retours de plusieurs administrés.

Interview



Jérôme TURCHI

responsable de la Police municipale pluricommunale



PA: Monsieur Turchi, vous êtes depuis le 1er septembre responsable de la Police municipale pluricommunale, de quelle région venez-vous ?

JT : Je viens de la région parisienne. De 1994 à 1998 j'étais Policier municipal, ce qui correspond aujourd'hui à ASVP (Agent de Surveillance des Voies Publiques). Puis, j'ai passé 13 ans dans le 93, à Noisy-le-Sec, en tant que fonctionnaire de la Police Nationale. Avant de prendre mes nouvelles fonctions au Passage d'Agen j'occupais, depuis 2011, un poste dans le 94, à Villeneuve-le-Roi, où je dirigeais déjà une Police municipale pluricommunale.

PA : Le territoire couvert par la Police municipale pluricommunale comptait combien d'habitants ?

JT : Le territoire rassemblait deux communes et comptait 25 000 habitants.

PA : De combien d'agents se composait votre équipe ?

JT : Avec moi nous étions 12 policiers municipaux, il y avait en plus 2 ASVP, 3 «mamans trafic», qui sont des contractuelles dont la mission est de faire traverser les enfants à la sortie des écoles, et une secrétaire.

PA : Vous avez quitté la région parisienne pour le Lot-et-Garonne, quelles sont les raisons qui vous ont amené à présenter votre candidature au poste de ce nouveau service au Passage d'Agen ?

JT : Ce sont plutôt des raisons personnelles qui m'ont poussé à présenter ma candidature ici. Ma compagne est originaire du Sud-Ouest, j'ai donc voulu me rapprocher de ma belle-famille. J'ai proposé ma candidature auprès de plusieurs Communes et c'est Le Passage d'Agen qui a répondu favorablement. Le poste présente en plus des perspectives intéressantes pour le chef de service que je suis.

PA : la Police municipale pluricommunale du Passage d'Agen compte aujourd'hui combien d'agents ?

JT : Nous sommes 5 policiers municipaux, plus un ASVP et un agent administratif.

PA : Quel territoire couvre aujourd'hui la Police municipale pluricommunale (PMP) ?

JT : La PMP couvre le territoire des Communes du Passage d'Agen, de Brax, d'Estillac et de Roquefort, soit 3692 ha pour 15727 habitants. Cela représente une superficie importante, mais qui laisse cependant la possibilité de faire patrouiller les agents sur l'ensemble du territoire et de répondre rapidement à chaque demande venant des habitants.

PA : En dehors du périmètre d'intervention de la PMP plus étendu, le service a-t-il des compétences élargies ?

JT : Non, les compétences de la PMP restent inchangées. Cependant, ce service est amené à se développer, car il s'inscrit dans une démarche d'ajustement, notamment dans la mise en place des patrouilles, en fonction des observations des habitants et des attentes des différentes Communes.

PA: Pour les administrés, quel est selon vous le principal intérêt d'une mutualisation de la Police municipale ?

JT : Tout d'abord, pour ces communes géographiquement très proches, le fait de travailler ensemble en matière de sécurité a un sens. De plus, la mutualisation présente un double avantage : elle permet à la Commune du Passage d'Agen d'augmenter ses effectifs, tout en faisant bénéficier aux autres Communes de la présence régulière d'agents de Police municipale sur leur territoire.

PA : Comment envisagez-vous l'évolution de ce nouveau service dans les années à venir ?

JT : Si les administrés arrivent à s'approprier leur PM P, une relation de confiance pourra alors s'instaurer. La PMP sera là pour les aider, les rassurer, mais aussi recourir à des sanctions si nécessaire. À terme cela pourrait conduire à envisager une possible augmentation des effectifs ou une nouvelle amplitude horaire du service. La PMP va se développer en fonction des réponses qu'elle sera en mesure d'apporter aux habitants : plus ils seront satisfaits de leur police, plus ils feront appel à ses services.



Retour sur image



Réunion publique annuelle
le 12 septembre

Inauguration de la salle
des fêtes
le 20 octobre



Cérémonie
du 11 novembre

Accueil des nouveaux habitants
le 20 octobre



SOS 3919

Parce que la violence faite aux femmes ne doit plus être un sujet tabou.

Parce qu'il faut parler avant de se taire à jamais.

Parce qu'il ne faut pas fermer les yeux devant la violence.

Osons parler...



CONTACTS AGEN - NÉRAC

Accueil Écoute Orientation
Planning familial 05 53 66 27 04
planningfamilial47@orange.fr

Hébergement d'urgence : contacter le 115

CIDFF info juridique : 06 23 07 89 82

Vous avez subi, vous subissez des violences au sein du couple, des professionnels sont là pour en parler, pour vous aider.

Ne pas rester seule... c'est capital :

un numéro national pour vous écouter et vous aider

3919 Appel anonyme et gratuit

ou

un soutien
plus proche de vous...



Droits des femmes et égalité



Braderie OCTOBRE ROSE



La Commune et les associations ont pour la première fois organisé un vide dressing le samedi 14 octobre au profit d'octobre rose avec 38 exposants. Malgré la communication, peu de visiteurs se sont déplacés. Cependant, les exposants sont venus essentiellement pour la bonne cause et nous ont remerciés pour l'organisation. Certains reviendront avec plaisir l'année prochaine.

Madame Sylvie LUCY Adjointe aux associations tient particulièrement à remercier la boucherie

BRIZARD pour son don de marchandises (jambon, pâté, fromage). Elle remercie également pour sa participation Romain POINGT, la boulangerie « Au fournil de Brax ».

Les associations Brax Créations, le Comité Festif, la Zumba, le Foyer des Jeunes et les Griffons ont soutenu ce projet et nous les remercions chaleureusement pour leur aide précieuse tout au long de la préparation et de l'organisation de cette journée. Les comptes ont été faits et la totalité de la recette de 454.40 € sera remise dans les prochains jours au Comité Féminin 47 afin de les aider à poursuivre leur action.

Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous l'année prochaine samedi 6 octobre 2018, pour l'édition n°2. Nous espérons que cet événement prendra de l'ampleur et nous y travaillons dès à présent afin de participer à l'action du Comité Féminin 47 en OCTOBRE 2018.



Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) à 31 communes



Comme nous vous l'avons déjà annoncé, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) a été approuvé en conseil communautaire le 22 juin 2017 et il est exécutoire depuis le 3 août 2017.

Ce document d'urbanisme unique qui, à l'échelle de l'Agglomération d'Agen et de ses 31 communes, établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire considéré.

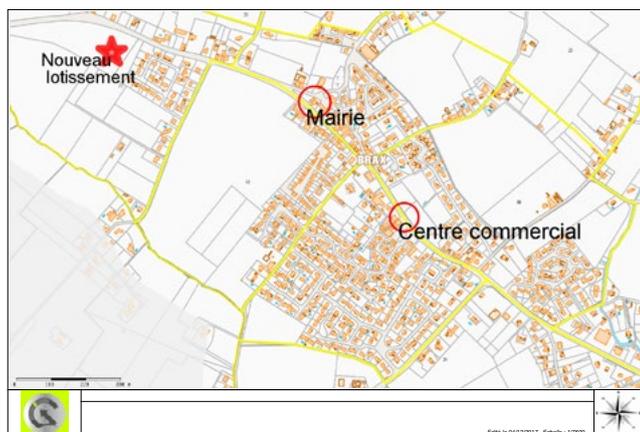
Le dossier de PLUi est consultable sur le site internet de l'Agglomération d'Agen et en lien sur le site internet de notre commune. Vous pouvez également venir le consulter en Mairie.

Brax s'agrandit...

Après quelques mois sans disponibilité de terrains sur la commune, le lotissement « les Jardins de Garrouset » est en fin d'achèvement de sa première phase de travaux.

Ce lotissement est composé de 17 lots de 572 à 779 m² en entrée de village côté Sérignac-sur-Garonne.

Il reste comme travaux à venir la finition des trottoirs, la pose des candélabres et l'aménagement des espaces verts.



Plan de situation du lotissement
Les Jardins de Garrouset



Lotissement Les Jardins de Garrouset
entrée de Brax côté Sérignac sur Garonne

URBANISME

Tous les travaux de construction sont soumis à déclaration. Dès lors que vous entreprenez une construction (clôtures, abri de jardin, piscine, modification de façade, garage, extensions...), vous devez vous rapprocher de la Mairie afin d'obtenir un **Permis de Construire** ou une **Déclaration Préalable de travaux**. Pour information, toutes les piscines, même hors sol, supérieures à 10 m² doivent faire l'objet d'une déclaration en Mairie.

Nos services se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

Cette démarche est personnelle et **obligatoire**.

Le contrôle des travaux est assuré par la police de l'urbanisme de l'Agglomération d'Agen en étroite collaboration avec la Mairie.

Pour tout renseignement :

Mairie de Brax – Mme VALERY Valentine 05 53 68 70 00



Plan de Prévention des Risques

Plan de Prévention des Risques (PPR) Retrait-Gonflement Des Sols Argileux



La révision du Plan de Prévention des Risques retrait-gonflement des argiles a été prescrite sur 137 communes du département de Lot-et-Garonne par arrêté préfectoral du 16 mars 2015. Elle fait suite à la mise à jour en 2013 de la carte d'aléa départementale.

Le projet de révision des Plans de Prévention du Risque retrait-gonflement des argiles a été réalisé en collaboration avec le bureau de recherches géologiques et minières (BRGM).

Suite à la phase de concertation préalable, le conseil municipal a, en application de l'article R562-7 du code de l'environnement, examiné le projet de PPR de la commune de Brax et a fait part en mars

2017 de son avis favorable et a approuvé le dossier présenté.

Le projet se compose d'une note de présentation, d'un projet de règlement, de la cartographie de l'aléa du risque retrait-gonflement des argiles, de la cartographie du zonage réglementaire.

La cartographie de la commune fait apparaître un classement dans une zone faiblement à moyennement exposée.

Le dossier a été présenté au public dans le cadre d'une enquête publique qui a eu lieu du 18 septembre au 27 octobre 2017.

La démarche se poursuivra par une approbation envisagée début 2018.

Plan de Prévention des Risques (PPR) Inondation



La révision des Plans de Prévention des Risques Inondation de l'Agenais a été engagée en juillet 2014 pour prendre en compte une crue de type juin 1875 comme crue de référence pour la Garonne.

Les nouvelles cartographies des aléas et des enjeux, ainsi que les projets de zonage et de règlement sont consultables en mairie et sur le site internet des services de l'Etat en Lot-et-Garonne :

<http://www.lot-et-garonne.gouv.fr/garonne-secteur-de-l-agenais-revision-des-plans-de-a3809.html>

Les projets de zonage et le règlement ont été arrêtés et soumis à une enquête publique après avis des collectivités territoriales. Cette enquête s'est déroulée du 2 octobre au 3 novembre 2017.

L'approbation des PPRI est envisagée au cours du premier semestre 2018.

Après approbation, un PPR vaut SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE. Il s'impose à tous notamment lors de la délivrance des autorisations d'urbanisme. Il doit, à ce titre, être annexé au PLUi.



La commune investit dans l'acquisition d'un micro-tracteur tondeuse

Les agents du service technique de la Commune de BRAX viennent d'être équipés d'un micro-tracteur tondeuse polyvalent à quatre roues motrices. Le choix s'est porté sur un matériel de marque JOHN DEERE 1026 R de 25 CV qui présentait le meilleur rapport qualité-prix.

Cet équipement plus performant va permettre aux personnels techniques d'assurer un travail de proximité sur des espaces de tonte qui sont de plus en plus importants (terrain de sport, surfaces enherbées des lotissements et des chemins communaux...).

Homologué pour un usage routier grâce à son arceau de sécurité, il sera un outil performant et maniable pour les employés communaux. Il attend avec impatience les prochains rayons de soleil pour être à nouveau utilisé.

Brax : La poursuite des travaux de la rue du Levant

Malgré la complexité du chantier, les délais relatifs aux travaux de la rue du Levant (réseau eaux pluviales, conduite d'eau potable et réseau d'eaux usées) ont été tenus et ils se sont terminés fin juillet.

La chaussée a été remise en état à titre provisoire dans l'attente des opérations de voirie, d'aménagements des espaces verts et d'éclairage public qui ont débuté le 09 octobre dernier pour une durée estimée à 6 mois.

Le rappel des principales modifications de la rue du Levant :

- la création d'une zone de circulation par alternat,
- la rénovation complète de la voirie,
- la création de nouveaux trottoirs et de bordures
- l'installation de mobiliers urbains de type barrières et potelets,
- la fermeture de la rue Marcel Domingue côté route départementale,
- la création d'un nouveau carrefour à feux situé à l'intersection de l'avenue des Landes / la rue du Levant,
- l'implantation d'un nouvel arrêt de bus sécurisé sur l'avenue des Landes (derrière la mairie),
- l'aménagement de chemins doux et piétonniers sur l'ensemble de la rue et de la place,
- l'implantation de 2 pergolas couvertes à l'entrée des écoles maternelle et élémentaire,
- la réalisation d'une véritable place au cœur du village,
- l'agencement d'espaces ombragés conciliant

l'harmonisation du végétal et du minéral,

- la mise en accessibilité des bâtiments recevant du public pour les personnes présentant un handicap ou à mobilité réduite (PMR).
- la modification du sens de circulation donnant accès au parking côté mairie,
- l'installation d'un éclairage public sur l'ensemble de la rue et sur une partie de l'église,
- l'équipement de deux bornes permettant de bloquer momentanément la rue devant la mairie lors de diverses manifestations (commémoration, enterrement, fête votive...)

Cette action s'inscrit dans le cadre de l'amélioration de la sécurité pour tous, du développement des cheminements doux et de la mise en accessibilité, pour les personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite, des bâtiments du centre bourg (église, écoles, mairie...).

Le projet global va permettre au cœur historique de Brax de devenir **un véritable espace convivial, accessible et sécurisé.**



L'avenir du Chemin de Garrouset

En lien direct entre la Route Départementale 119 et la future Technopole Agen Garonne, le Chemin de Garrouset se voit aujourd'hui proposer deux avenir distincts.

- Le premier est de devenir une voie sans issue qui assurerait une tranquillité absolue aux riverains déjà présents.
- Le second ferait de lui un axe structurant limité aux véhicules légers qui permettrait à tous les habitants de ce quartier de rejoindre directement la TAG puis les communes de Brax et de Roquefort, sans oublier la future sortie autoroutière.

Afin de recueillir l'avis de tous les riverains, une enquête individuelle a été réalisée début novembre par les services de l'Agglomération d'Agen. Si la commune est plus sensible à la deuxième solution, le choix des riverains s'est porté sur la fermeture complète dans l'attente du futur giratoire G5 prévu sur la RD 119, sachant que le choix final appartiendra à la commune de Sainte Colombe en Bruilhois.

L'aménagement du rond-point G8 à l'entrée de Brax

L'embellissement des espaces publics est un enjeu important pour notre territoire. Il contribue à l'amélioration de la qualité du cadre de vie de ses habitants et à la valorisation de son patrimoine.

Les travaux d'aménagement du rond-point G8 à l'entrée de Brax ont débuté courant septembre 2017. Ils ont été réalisés par la société braxoise **le jardinier GASCON**.

Aménager un rond-point n'est pas si simple car il ne faut pas perdre de vue l'aspect original, la sécurité des usagers et minimiser au maximum les interventions concernant les entretiens futurs.



L'agencement du G8 a été conçu pour réduire les impacts environnementaux grâce aux plantes et arbustes résistants à la sécheresse et qui nécessitent une faible consommation en eau. Sur la partie centrale du rond-point, un mouvement de terrain circulaire autour d'arbustes et de plantes vivaces a été créé.

Cet ouvrage constitue ainsi un des points stratégiques majeurs d'identification de notre commune. Il s'intègre parfaitement dans le paysage en proposant un point de vue esthétique depuis l'entrée du village.

Les entreprises partenaires de ce projet sont Madame Cécile Renaud (architecte à Brax) et les sociétés braxoises Arribot et Laffont granulats.

Le réseau d'assainissement de l'impasse et du chemin de Lamothe



Les travaux d'assainissement de **l'impasse et du chemin de Lamothe, d'une partie du chemin de Franchinet** viennent de s'achever par les tests d'étanchéité du réseau et la pose d'un revêtement bicouche sur l'ensemble de la voirie. Les travaux d'enduits d'usure sont, d'ores et déjà, programmés pour l'année 2018 et ils viendront ainsi compléter l'entretien global de la chaussée.

Les opérations liées à la pose des canalisations, à la création d'un poste de relevage et de boîtes de raccordement ont toutes été réalisées. Il a

été aussi procédé à l'enfouissement d'une partie du réseau électrique et au busage du fossé côté impasse Lamothe. Ces travaux vont ainsi permettre à une majorité des résidents de bénéficier de l'assainissement collectif (**l'évacuation et le traitement des eaux usées et pluviales**). Ils s'inscrivent pleinement dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie des habitants.

Pour rappel, le raccordement par les particuliers au réseau d'assainissement doit être effectué dans un délai de 2 ans.

Pour toutes informations utiles, contacter les services de la mairie de Brax au 05 53 68 70 00.

Règles de bon voisinage



Rappel sur le brûlage des déchets :

«Le brûlage des déchets verts peut être à l'origine de troubles de voisinages générés par les odeurs et la fumée. Il nuit à l'environnement, à la santé et peut être la cause de la propagation d'incendie».

En vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire type, **un particulier n'a pas le droit de brûler ses déchets ménagers à l'air libre.**

Les déchets dits «verts» produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.

Ainsi, il est notamment interdit de brûler dans son jardin :

- l'herbe issue de la tonte de pelouse,
- les feuilles mortes,
- les résidus d'élagage,
- les résidus de taille de haies et arbustes,
- les résidus de débroussaillage.

L'élimination des déchets verts passent **par la valorisation (paillage, compostage)** ou bien par la gestion collective des déchets (**déchèterie communautaire de Brax**).

Brûler ses déchets verts dans son jardin peut entraîner des peines d'amendes allant jusqu'à 450 €.



Lutte contre les bruits de voisinage :

Arrêté préfectoral n° 2015-013-0002 du 5 janvier 2015

Arrêté municipal du 19 mai 2015

Le bruit constitue une des principales causes de nuisances invoquées par les concitoyens et les conséquences sanitaires dues au bruit sont aujourd'hui bien connues (lésions auditives, insomnies, pathologies cardiaques, agressivité, dépressions...).

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique ou électrique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques... ne peuvent être exécutés que :

- **les jours ouvrables de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 19h30,**
- **les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,**
- **les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.**

Tout possesseur d'animaux ou toute personne ayant la garde d'animaux, domestiques ou non, doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour empêcher les bruits de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage...

Le « Zéro Phyto » sur notre commune, c'est l'affaire de tous :

Afin de respecter la santé de leurs habitants et de préserver leur environnement, l'utilisation de produits phytosanitaires chimiques est interdite depuis le 1^{er} janvier 2017 pour les collectivités et elle sera interdite pour les particuliers à compter du 1^{er} janvier 2019.

Plan d'actions communal :

- Utilisation de produits de bio-contrôle qualifiés à faible risque ou dont l'usage est autorisé dans le cadre de l'agriculture biologique comme alternatives aux produits chimiques de synthèse,
- Désherbage thermique et manuel pour les trottoirs et passage d'une balayeuse pour les caniveaux,
- Hauteur et fréquence des tontes différentes selon

l'utilisation du site et pratique du mulching,

- Paillage des massifs limitant la prolifération des herbes spontanées ainsi que l'arrosage,
- Technique de taille douce des arbustes et élagage raisonné des arbres...

Ces dispositions vont générer des changements notables tant sur les modes de gestion et d'entretien que sur notre propre perception de la notion de propreté de notre espace communal.

Nous devons ainsi apprendre à être plus tolérants envers la présence de végétation spontanée car elle est en définitive inoffensive pour notre environnement.

Retour sur la rentrée scolaire du 5 septembre 2017

C'est avec un grand plaisir que la commune a accueilli une nouvelle directrice Mme Estel-la MADIER à qui nous souhaitons la bienvenue et une bonne rentrée scolaire.

Pour cette rentrée 2017, la commune de Brax bénéficie d'une ouverture de classe avec environ 180 élèves et la municipalité a décidé de la mise en service de la partie du groupe scolaire nouvellement créée qui était jusqu'alors utilisée par le centre de loisirs.

Notre équipe technique a profité de la période estivale pour réaliser quelques travaux. Deux classes ont été rafraîchies et entièrement repeintes. Les agents ont confectionné et installé des étagères et accroché des panneaux d'affichage en liège ainsi que des rideaux occultants dans les nouvelles classes. Dans le cadre du plan Vigipirate, les services ont également posé des films occultants sur les portes vitrées.



Vers une école numérique...

Dans la poursuite de l'informatisation de l'école et suite à l'acquisition d'ordinateurs portables les années précédentes, la municipalité n'a pas hésité, à la demande des enseignants, à équiper 3 classes en vidéo-projecteurs interactifs permettant ainsi aux enfants et enseignants de profiter pleinement de nouvelles technologies.

En fonction des besoins, chaque classe sera équipée progressivement chaque année de ces vidéo-projecteurs qui sont un atout supplémentaire pour un enseignement de qualité.



École

Endurengouët

Les élèves de l'élémentaire ont participé à la sortie «Endurengouët».

Les élèves devaient effectuer un contrat de course : 1, 2, 3 ou 4 kms. Ils essaieront l'an prochain de battre le record !

Des ateliers autour du goût étaient également proposés : préparer un goûter équilibré, goûter à l'aveugle et initiation au jeu de Molky. Le temps était idéal et les élèves ravis !!! Merci aux parents accompagnateurs !



Les CP ont vendangé !



Jeudi 14 Septembre, les élèves de CP de Sophie Sango se sont rendus au château Sauvagnères à Ste-Colombe en Bruilhois où Pierre et Olivier Thérasse les ont accueillis.

Les enfants, très excités, étaient munis d'un seau et d'une paire de ciseaux et ont ramassé du raisin dans les vignes. Une dégustation des fruits de leur travail a été faite avec leurs familles puisqu'ils ont rapporté une petite bouteille de leur production ! Une visite du chai

et une démonstration de l'utilisation d'un pressoir à main ont complété cette matinée riche en découvertes.



Cantine scolaire

« Je préfère manger à la cantine, avec les copains et les copines »

Les paroles de cette chanson de Carlos prennent tout leur sens en ce début d'année scolaire. En effet, les vacances de la Toussaint ont connu un succès d'affluence permettant à tous les enfants du centre de se retrouver à 12h30 devant un bon repas.

Septembre et octobre ont été très chargés pour les membres parents-bénévoles de l'association : l'organisation de la dernière matinée d'inscription annuelle à la cantine, l'assemblée générale avec le renouvellement du bureau et la création de la page Facebook. Cette page Facebook dénommée « cantine de Brax » est ouverte à toutes personnes pour l'actualité de la cantine, les menus, vos idées... alors n'hésitez pas à nous rejoindre!

Le repas Halloween du 20 octobre a permis à nos enfants de déjeuner dans un réfectoire décoré et animé par des parents bénévoles déguisés.



Il en sera de même pour le repas de Noël prévu le jeudi 21 décembre avec un menu spécial où les surprises seront au rendez-vous.

Pour préparer cette occasion, une vente de sapins de Noël est organisée à partir du mois de novembre afin de collecter des fonds pour que la magie opère.

L'année 2017 se terminera sur cette note festive afin de préparer au mieux 2018.

L'équipe de la cantine.

Accueil périscolaire



L'accueil périscolaire est constitué de plusieurs temps : l'accueil du matin (à partir de 07h30), le temps de la pause méridienne (de 12h à 13h20) et enfin l'accueil de l'après-midi (de 15h45 à 18h30).

Pendant ce dernier accueil, une heure de Temps d'Activité Périscolaire (TAP) est proposée gratuitement aux enfants. Ainsi, ils peuvent, en fonction de leur envie et des places

disponibles, accéder à des activités artistiques, culturelles ou sportives. Pour le premier cycle, qui ira jusqu'aux vacances de Noël, le personnel du périscolaire et les intervenants extérieurs proposent des ateliers peinture, arts créatifs, sports collectifs, photo, papier mâché, modelage, gymnastique, volley ball, jeux de société ou encore de la lecture « animée » pour les plus petits. Pour le bon fonctionnement de ces ateliers, les enfants doivent être assidus tout au long du cycle et ne sont récupérés par leurs parents qu'à la fin de l'heure.

En plus de ces ateliers, les animateurs proposent également le temps libre : les activités sont plus courtes et l'enfant n'est pas tenu de rester l'heure entière.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter le périscolaire par mail : periscobrax@gmail.com

L'équipe du périscolaire : Gabrielle Vernet, Carine, Fabienne, Océane, Carole, Isabelle, Laurence, Claudine ainsi que des intervenants extérieurs pour les TAP.

APE de Brax



L'APE, c'est une équipe de papas et de mamans bénévoles qui souhaite apporter le meilleur à nos enfants.

Son rôle est d'organiser des ventes diverses et des manifestations (carnaval, vide-grenier puériculture...) afin de recueillir des fonds qui sont reversés à l'école. Cet argent permet d'aider l'école à financer les sorties des enfants ou d'acheter du matériel. Elle est aussi l'occasion de rencontrer d'autres parents.

En ce début d'année scolaire, le bureau a été renouvelé lors d'une première réunion qui a permis de lancer les projets de l'année. Nous remercions

les nouveaux parents qui nous ont rejoints lors de cette soirée conviviale.

Nous avons la chance, à Brax, d'avoir une équipe enseignante qui a de nombreux projets pour nos enfants. Nous voulons les aider à les réaliser.

Nous accueillons avec plaisir tous les parents motivés ! Vous pouvez nous rejoindre tout au long de l'année, selon vos disponibilités, pour un coup de main ponctuel ou plus.

Pour nous contacter : ape.brax47@gmail.com



L'accueil de loisirs de Brax

Présentation du projet 2017-2018

► L'accueil de loisirs lieu de socialisation et de savoir vivre ensemble.

L'accueil de loisirs est un lieu qui réunit des enfants de 3 à 15 ans, avec des besoins et des stades de développement différents, de toutes cultures, de milieux socio culturels différents. Véhiculer des valeurs de respect, d'acceptation de l'autre, de partage est essentiel. L'équipe est là pour prendre en compte les besoins de chacun tout en intégrant chacun dans le collectif.

► L'accueil de loisirs lieu pour aborder les notions de citoyenneté et les valeurs de la République.

« L'enfant d'aujourd'hui est l'adulte de demain ». Les notions de responsabilité et de citoyenneté sont surtout dans le sens où nous souhaitons que les enfants soient en capacité d'émettre leurs propres choix, d'exprimer leurs opinions... Véhiculer les valeurs de la république est essentiel, ainsi la compréhension du monde qui nous entoure prend son sens.

► L'accueil de loisirs lieu d'épanouissement et de loisirs

L'accueil de loisirs est une entité extrascolaire, de temps libre. Qui dit temps libre dit plaisir. Tout en étant dans un cadre sécurisant (fonctionnement, rôle et attitude de l'animateur, réglementation...) les enfants viennent avant tout pour passer un

bon moment, et s'amuser à l'accueil de loisirs.

Le projet de l'année : BRAX AND CO ...

L'équipe a choisi de développer 3 objectifs autour des notions de coopération, coéducation et concertation. Pour rendre le projet ludique voici les thématiques des projets d'animation de chaque période :

- Les vacances d'automne : « À la recherche de notre compagnie »
- Les vacances de fin d'année : « Mr Comique est parmi nous. »
- Les vacances d'hiver : « les aventures de Mr Courage ».
- Les vacances de printemps : « Tous connectés avec Mr Code Barre ».
- Les vacances d'été : « La compagnie fait son show ».

Nous rappelons que pour toutes nouvelles demandes d'inscription il vous suffit de prendre contact avec la directrice **Virginie Bousuge**, au **06.72.76.08.23** afin de convenir d'un rendez-vous (dossier administratif, visite et présentation de la structure).



SAPA Services

Déjà 20 ans que SAPA Services domiciliée sur la commune livre des repas tout prêts à domicile dans le Lot-et-Garonne !

Installée à Agen depuis 1997, et aujourd'hui à Brax, la SAPA sert des repas à domicile sur l'Agenais, le Villeneuvois et le Marmandais. La prestation de portage de repas à domicile s'adresse à toutes les personnes et plus particulièrement aux personnes dépendantes comme les personnes âgées, handicapées, ou toute personne dans l'incapacité ponctuelle de se préparer les repas. Ses objectifs sont de connaître au mieux les habitudes de consommation et les régimes de chacun de ses clients, garantir l'aspect nutritionnel et diététique de tous les plats, être soucieux, attentif et à l'écoute des clients, pour apporter un confort et une sécurité, évaluer avec la personne servie ses besoins et ses goûts, afin de proposer la formule la mieux adaptée à chaque client. Le rôle principal est de contribuer à la qualité de vie et encourager le maintien d'une certaine autonomie des clients. Les atouts de l'entreprise : une expérience forte de 20 ans, plusieurs formules au choix, des conseils personnalisés, des repas variés et de qualité, une livraison 7 jours sur 7, agréé Services aux Personnes.

SAPA Services fêtait en ce jeudi 2 juin ses 20 ans d'existence en présence d'amis, de clients et d'élus.



Mme Llanos Armelle et M. Denghi Philippe



SAPA Services

ZAC les terrasses de Garonne

47 310 Brax

Tél 05 53 95 57 10

www.sapa-services-47.fr

ALTMAYER

L'entreprise ALTMAYER CHARPENTE créée depuis le 29 avril 2013 à Brax a depuis peu emménagé dans ses nouveaux locaux 112 Avenue des Landes à Brax (anciennement garage Loxane).

Après plusieurs semaines de travaux, elle vous accueille désormais dans des locaux entièrement rénovés, avec un show room et une présentation des différentes gammes de tuiles et matériaux de couverture proposés.

L'entreprise qui compte désormais, en plus de son gérant Nicolas Altmeyer, quatre salariés et un apprenti, vous propose ses services en rénovation de toitures, création de charpente, isolation, terrasse bois ...

Une inauguration des nouveaux locaux sera organisée dans les mois à venir.





BUSATO AUTOMOBILES

Un nouveau garagiste vient de s'installer sur notre commune de Brax, chemin de Barrail, sur la route de la déchèterie.

« BUSATO AUTOMOBILES », géré et créé par Patrice Busato et son épouse Aurélie proposent la réparation de véhicules toutes marques et la vente de véhicules d'occasion. Tout ce que l'on peut vous dire c'est que Patrice n'est pas en manque d'expérience en la matière puisqu'il a derrière lui déjà 21 ans d'activité dans la mécanique automobile, un diplôme de mécanique et une mention en mécanique électronique. Patrice est aussi un pilote passionné et chevronné de slalom automobile, il est licencié à l'ASA Gascogne Villeneuveoise au volant d'une Formule 3.

Nous lui souhaitons une belle réussite dans cette nouvelle aventure !

PHARMACIE DE BRAX

Le 1^{er} juin dernier, Ann FATIN, pharmacienne adjointe à Lavardac pendant 13 ans et Marion STEINBRUCKNER, pharmacienne adjointe auprès de Madame BESSOU depuis 14 ans, ont repris en association la pharmacie de notre commune.

« Accompagnées d'Adélaïde, Karine et Samira, nous sommes très heureuses de poursuivre le travail initié par Madame BESSOU et de vous accompagner, en étroite collaboration

avec tous les professionnels de santé locaux (médecins, infirmières, kinésithérapeutes, sage-femme), dans la prise en charge de votre santé et de celle de votre famille. Notre volonté est de faire de notre officine un lieu accueillant au sein duquel nos compétences, nos qualités d'écoute et de soutien seront mises à votre service.

À très bientôt

Ann et Marion »



ADMR du Bruilhois

L'ADMR du Bruilhois propose tout au long de l'année ses services d'aide à la personne. Nous intervenons auprès des personnes âgées, des personnes handicapées ou malades et des familles. (Services déductibles des impôts à 50% ou crédit d'impôt pour les personnes non imposables).

Nous vous accompagnerons dans :

- le ménage
- le repassage, l'entretien du linge
- l'aide ou préparation des Repas
- l'aide aux courses
- l'accompagnement aux RDV médicaux, pharmacie
- la promenade
- l'aide à la toilette, à l'habillage
- la garde d'enfants
- les interventions occasionnelles

Nouveau service pour les professionnels (*déductible à 50% des impôts*) :

- entretien de bureaux et locaux.

Nous sommes présents dans les villages de : Ste Colombe en Bruilhois, Estillac, Sérignac sur Garonne, Brax, Roquefort, Laplume, Aubiac, Moirax, Marmont Pachas.

Notre président vous accueillera au sein de notre équipe de bénévoles actifs et chaleureux. Rejoignez nous !

N'hésitez pas à nous contacter ou à venir nous rencontrer dans nos bureaux.



ADMR du Bruilhois

5 Rue du Rivelin

47310 Ste Colombe en Bruilhois

Tél : 05 53 67 03 14

CAP sur l'emploi



La commune a organisé sa 3^e réunion annuelle sur l'emploi avec la participation de nombreux acteurs de l'emploi en Lot-et-Garonne : Agglomération (PLIE), Pôle Emploi, Cap Emploi et Mission locale.

Une particularité cette année, la présence de M. Duverneuil, directeur adjoint du Syndicat de l'hôtellerie et de la restauration, et de M. Chollet, directeur du Syndicat du transport, ainsi que deux entreprises Braxoises : M. Hervé Denaives CMAS Packaging, zone Terrasse Garonne et M. Lionel Barrul Arribot Arom, chemin du Barrail.

Ce sont ainsi une quarantaine de demandeurs d'emploi qui ont pu être informés, entre autres, de l'évolution du marché du travail et des procédures liées au recrutement.

Les différents organismes présents ont pu développer les mesures mises en place pour accompagner les personnes dans leur recherche d'emploi. Pour ceux intéressés, la réunion s'est terminée par un échange individuel et personnalisé. Le bilan de

cette matinée est très positif car une proposition d'embauche a été faite, un accompagnement à la création d'entreprise a été mis en place et l'accès au PLIE pour cinq personnes supplémentaires.

Chaque année, la municipalité s'efforce d'améliorer ce rendez-vous annuel afin d'aider au mieux tous les Braxoises et Braxois éloignés de l'emploi.

Le bilan 2017 est encore très positif puisque nous avons aidé 12 personnes (6 hommes et 6 femmes) : 5 en CDI, 2 en formations qualifiantes, 1 en création d'entreprise, 1 en accompagnement d'un projet de formation, 1 en CDD, 1 en mission interim et 1 en financement pour le permis CACES.

Pour rappel, il existe une permanence tous les jeudis matin à la mairie de Brax. N'hésitez pas à contacter Anne Vallin, référente PLIE, au 05 53 98 64 72 ou Christophe Deluc à la mairie pour prendre rendez-vous.

Dynamique Braxoise - Le mot du président



Chères Braxoises, chers Braxois,

L'association Dynamique Braxoise, qui regroupe les commerçants, artisans et professions libé-

rales, a su prouver, durant plusieurs années, son implication au travers de manifestations comme la fête votive autour d'un repas convivial et animé, le carnaval et le Noël des enfants de Brax, ainsi qu'une tombola pour les habitants de la commune.

Gageons que l'avenir verra perdurer encore longtemps les actions mises en place jusqu'à aujourd'hui, récompensant ainsi la persévérance de tous ceux qui s'attachent à défendre et dynamiser le pôle économique de BRAX au profit de TOUS.

Nous invitons les nouvelles entreprises de la commune à nous rejoindre ainsi que les nouveaux arrivants de la profession libérale. Plus nous serons nombreux et plus nos actions montreront notre motivation à faire de grandes choses dans notre belle ville de Brax. Rapellons que c'est grâce aux cotisations et aux dons de nos adhérents que nous existons et que nous pouvons organiser toutes nos manifestations.

Dans un souci permanent de servir les intérêts commerciaux de nos adhérents et de leurs clients potentiels, nous avons particulièrement travaillé sur le prochain guide de la Dynamique Braxoise avec une mise en page claire et précise, vous pourrez en outre localiser très facilement nos adhérents sur un plan, et vous y trouverez encore plus d'informations pratiques sur la commune.

Espérant que tous nos efforts seront à la hauteur de vos attentes, nous vous souhaitons de très bonnes fêtes de fin d'année ...

Milani Patrick Président de l'association.

Association Dynamique Braxoise
187 avenue des landes - 47310 Brax
dynamique.braxoise@gmail.com
0553878791



Composition du nouveau bureau : Président : Patrick Milani (*électricien*) ; vice-président : Frédéric Roquet (*restaurateur hôtelier*) ; secrétaire : Danielle André (*gestion d'entreprise*) ; vice-secrétaire : Cédric Groult (*restaurateur*) ; trésorière : Cécile Renaud (*architecte DE*) ; vice-secrétaire : Romain Poingt (*boulangier*) ; communication : Jean-James Peyre (*artisan paysagiste*) ; adjointe : Sandra Tuo (*tapissier décorateur ameublement*.)

Heimoe Ori Tahiti

Depuis le 17 février 2014, nous avons créé une association sous le nom de HEIMOE ORI TAHITI (Lot et Garonne, 47310 BRAX).

Parce que la culture polynésienne est synonyme de partage, nous avons le plaisir de vous présenter notre association.

Elle a pour but de faire découvrir la culture polynésienne sous toutes ses formes : danses, chansons, créations de costumes tahitiens.

La danse Tahitienne, le Ori Tahiti, est une danse qui mime une histoire, une légende ou la vie du quotidien sur différents styles de danse et de chant.



Ces danses et chants comprennent des mouvements de bras, de hanche ou de pieds, de se déplacer dans un espace bien défini selon l'histoire que nous voulons raconter. Rien n'est fait au hasard ! Chaque mouvement des bras et des mains possède une signification symbolique qui accompagne un récit gestuel d'une légende.

La danse est dispensée le mercredi de 18h40 à 20h20 à la salle du Foyer des Jeunes sous l'école 47310 BRAX.

Nous partageons notre passion par le biais de spectacles, animations, mariages, anniversaires, repas dansant,....

N'hésitez pas à venir nous rencontrer !



Le refuge animalier de Brax



Banga



Gèlise

«Le Refuge animalier de Brax continue sa mission de protection animale avec encore de belles adoptions comme Gèlise la chatte amputée, gardée par le vétérinaire qui a pratiqué l'intervention, ou Banga une chienne qui a vécu neuf ans au refuge.

Et pour améliorer le quotidien de nos animaux l'association va enfin pouvoir entreprendre de grands travaux de rénovation du refuge.

Nous avons besoin de l'aide et du soutien de tous.»

Christine Salane, Présidente

Refuge animalier de Brax

www.refugeanimalierdebrax47.com

Vos Rendez-vous 2017-2018



ANIMATIONS / SPECTACLES

Dimanche 31 décembre 2017	Bal rétro danse	Salle des fêtes	21h00 Nuit de la Saint Sylvestre	M. TAUZIN : 06 08 05 16 05
Samedi 3 février 2018	Société de chasse	Salle des fêtes	Repas de battues	M. CAZENAIVE : 06 75 30 25 71
Samedi 10 mars 2018	APE	Salle des fêtes	Carnaval	Mme BERGERET 06 81 21 37 25
22, 23 et 24 juin 2018	Comité des fêtes	Brax	Fête du village	M. ROUSSEU : 06 18 79 63 69

JEUX DE SOCIÉTÉ

Dimanche 14 janvier 2018	Foyer des Jeunes	Salle des fêtes	14h30	Nathalie AVIGNON : 06 27 80 80 45
Dimanche 21 janvier 2018	Griffons	Salle des fêtes	14h30	Yvette PASELLO : 05 53 68 70 53
Dimanche 4 février 2018	Foyer des Jeunes	Salle des fêtes	14h30	Nathalie AVIGNON : 06 27 80 80 45
Dimanche 25 février 2018	Griffons	Salle des fêtes	14h30	Yvette PASELLO : 05 53 68 70 53
Dimanche 4 mars 2018	Société de chasse	Salle des fêtes	14h00	David CAZENAIVE : 06 75 30 25 71
Dimanche 11 mars 2018	Foyer des Jeunes	Salle des fêtes	14h30	Nathalie AVIGNON : 06 27 80 80 45
Dimanche 18 mars 2018	Griffons	Salle des fêtes	14h30	Yvette PASELLO : 05 53 68 70 53
Dimanche 14 octobre 2018	Griffons	Salle des fêtes	14h30	Yvette PASELLO : 05 53 68 70 53
Dimanche 4 novembre 2018	Griffons	Salle des fêtes	14h30	Yvette PASELLO : 05 53 68 70 53
Dimanche 18 novembre 2018	Foyer des Jeunes	Salle des fêtes	14h30	Nathalie AVIGNON : 06 27 80 80 45
Dimanche 16 décembre 2018	Griffons	Salle des fêtes	14h30	Yvette PASELLO : 05 53 68 70 53

DIVERS

Vendredi 12 janvier 2018	Commune de Brax	Salle des fêtes	19h00 Cérémonie des vœux	Mairie Brax : 05 53 68 70 00
Mardi 8 mai 2018	Commune de Brax	Monuments aux morts	10h00 Cérémonie du 8 mai	Mairie Brax : 05 53 68 70 00

VIDE-GRENIERS

24 et 25 mars 2018	Handball Brax		Vide-grenier	Rémi POUCHES : 06 08 28 67 05
Dimanche 24 juin 2018	Comité des fêtes	Terrain de sport	Grand Vide-grenier	Alain ROUSSEU : 06 18 79 63 69
Samedi 6 octobre 2018	Commune & Assos	Salle des fêtes	Vide-dressing octobre rose	Mairie Brax : 05 53 68 70 00

MARCHÉS, EXPOSITIONS

Samedi 24 novembre 2018	Brax créations	Salles des fêtes	Exposition Vente de 14h à 18h	Sylvie DESHAYES : 07 70 70 35 07
Dimanche 25 novembre 2018	Brax créations	Salles des fêtes	Exposition Vente de 9h à 18h	Sylvie DESHAYES : 07 70 70 35 07

RENCONTRES SPORTIVES

28 et 29 avril 2018	Badminton	Gymnase	Championnat d'aquitaine Vétérans	François ALLARD : 06 86 79 45 55
16 et 17 juin 2018	Handball		Fête du Hand	Rémi POUCHES : 06 08 28 67 05
1^{er} et 2 septembre 2018	Handball		Tournoi régional	Rémi POUCHES : 06 08 28 67 05

Retrouvez tous vos rendez-vous sur www.brax47.fr

Association Bal Rétro Danse

L'Association Bal Rétro Danse vous propose de célébrer le passage au nouvel an en famille ou entre amis.

Venez profiter d'une salle des fêtes rénovée flambant neuve, confortable et spacieuse pour une nuit de la Saint Sylvestre d'exception. Vous trouverez un accueil des plus chaleureux. Avec DJ RETRO PARTY et son ambiance musicale, adaptée à tous les goûts, vous pourrez vous amuser et passer une soirée festive et conviviale jusqu'au bout de la nuit.

Vous qui aimez la musique et la danse, nous vous attendons dès 21 h nombreux et nombreuses pour fêter comme il se doit cette nouvelle année.

Renseignements et inscriptions auprès de Mr TAUZIN Maurice au plus tard le 26/12/2017.

BAL RETRO DANSE SPECTACLE

26 bis rue du Levant 47310 BRAX

Tél : Port 06 08 05 16 05 fixe : 05 53 66 90 83 (après 18 h)

E-mail : mauro.ginette@orange.fr

En 2018, plusieurs thés dansants auront également lieu.

NUIT DE LA SAINT SYLVESTRE

★ 31 Décembre 2017 - 21h00 Salle des fêtes de Brax ★

20 €/ par pers

Cotillons, mignardises,
mandarines, chocolats, 1
bouteille de champagne pour 6
offerte

Inscription jusqu'au 26/12/2017

Animée par Ginette
DJ RETRO PARTY

Une **soirée**
à ne pas manquer
Ambiance et convivialité
assurées



Réservations M. Tauzin
avant le 26/12/2017 au

06 08 05 16 05
05 53 66 90 83 (après 18h)

mauro.ginette@orange.fr

Places limitées



*Vœux
du
Maire*

Monsieur le Maire
et les membres du Conseil Municipal

*vous présenteront leurs vœux
vendredi 12 janvier 2018 à 19h00*

à la salle des fêtes de Brax
Un vin d'honneur sera offert à cette occasion.